

INDAL PRO HN

1 - DESCRIPTION

Produit acide détergent non désinfectant pour le nettoyage du matériel laitier : machines à traire, tank de stockage du lait.

L'INDAL PRO HN est un produit acide très détartrant pour l'utilisation des machines de traite classiques, ainsi que sur les machines à traire avec nettoyage eau bouillante.

Il procure un effet désincrustant très actif sur les salissures en solubilisant les parties minérales et le tartre. Il convient particulièrement aux régions ayant des eaux très dures.

Cette formule contient peu de phosphates, et permet une réduction de 60 à 90% des rejets par rapport aux produits classiques.

2 - CARACTERISTIQUES PHYSICOCHIMIQUES

Présentation : liquide jaune pâle

Nature du produit : acide

Densité : $1,23 \pm 0,02$

pH à 1% : $1,5 \pm 0,1$

Tension superficielle à 1 % : 45 ± 2 mN/m

Sensibilité au gel : OUI

3 - DOMAINES D'APPLICATION et MODE D'EMPLOI

Production laitière. Nettoyage et détartrage du matériel laitier

L'INDAL PRO HN est garanti sans désinfectant. Il respecte ainsi l'un des critères essentiels du cahier des charges AOC / COMTE en matière de nettoyage des installations de traite.

Le produit doit s'utiliser en alternance avec un produit alcalin. Nous conseillons notamment l'INDAL PROCLEAN, non désinfectant, avec lequel il constitue une excellente solution pour les zones AOC.

(Peut s'utiliser en alternance avec un alcalin chloré. Nous conseillons l'INDAL PROCHLOR)

Système classique :

Concentrations moyennes de 2 à 5 g par litre.

Température 35 à 65°C au départ du circuit, 10 mn de circulation.

Système eau bouillante :

Préparer une solution mère à raison de 2 l pour 20 litres d'eau

Circulation à une température initiale de 90/93 °C

Conformément à la législation en vigueur, tout produit détergent doit être rincé obligatoirement à l'eau potable.

Le choix d'une méthode, la mise en place et le suivi de l'utilisation de l'ensemble de nos produits détergents, détartrants, désinfectants sont assurés par nos Délégués technico-

commerciaux.

4-CONDITIONNEMENT

Jerrican 24 Kg (palette 44 x 24 Kg)

Jerrican 60 kg (palette 18 x 60 Kg)

5 – PROPRIETES PARTICULIERES

Le produit est conforme à l'arrêté du 21/10/75 relatif au nettoyage du matériel pouvant entrer au contact des denrées alimentaires. Ces constituants sont dans la liste de l'arrêté du 8/09/1999.

Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément au Règlement CEE n° 2092/91 modifié du 24 juin 1991

6 - SECURITE

USAGE STRICTEMENT PROFESSIONNEL

6-1 Manipulations

Prévoir un point d'eau sur les lieux d'utilisation

R35 : Provoque de graves brûlures

S25 : Éviter le contact avec les yeux

S36/37/39 : porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

6-2 Stockage

La DLUO (Date Limite d'Utilisation Optimale) est de 12 mois.

Stocker dans son emballage d'origine, à l'abri des courants d'air.

Prévoir une zone en rétention, ou des matériaux absorbants en cas de fuite.

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

6-3 Consignes de sécurité

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un spécialiste

S 27/28 : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S64 : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. De façon générale, ne jamais mélanger deux produits de nettoyage, notamment sous leur forme concentrée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT :

INDAL PRO HN

Page : 1/5

Code du produit : **11128**

Version 4

Date : 06/12/2006

01 - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

NOM DU PRODUIT **INDAL PRO HN**
CODE DU PRODUIT **11128**
USAGES **Nettoyage et détartrage des machines à traire et du matériel de laiterie**
NOM DU FOURNISSEUR **INDAL SA**
38,40 AVENUE S. ALLENDE 93800 EPINAY SUR SEINE
Téléphone : 01 48 26 42 66 Télécopie : 01 48 26 20 58
Numéro d'appel d'urgence **01 48 26 42 66** ou **03 44 46 16 08** aux heures de bureau
Numéro d'urgence ORFILA **01 45 42 59 59**

02 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANT(S) CONTRIBUANT AUX DANGERS

Composant(s) contribuant aux dangers	Acide nitrique	Acide phosphorique	Alkyl sulfonate de sodium
Synonyme	Acide nitrique	Acide phosphorique	Tensioactifs
Quantité	Plus de 20%	Moins de 10%	Moins de 5%
N° EINECS	231-714-2	231-633-2	226-195-4
N° CAS	7697-37-2	7664-38-2	nd
Classement	O C R 8-35	C R 34	Xi R 36/38

03 - IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFET SUR LA SANTÉ : Provoque des brûlures sur toutes les parties du corps.

EFFET SUR L'ENVIRONNEMENT : Nocif localement pour les organismes aquatiques en cas de rejets du produit pur à cause de l'effet corrosif (les composants n'étant pas classés par ailleurs)

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES : Réaction violente avec les bases à l'état concentré
Peut émettre des vapeurs nitreuses.

RISQUES SPÉCIFIQUES : CORROSIF, phrase de risque R35,
phrases de prudence S2, S26, S27/28, S36/37/39, S45,S64



C - Corrosif

04 - PREMIERS SECOURS

LA RAPIDITÉ EST ESSENTIELLE. ALERTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN.

INHALATION : Retirer la personne de la zone exposée, la tenir au chaud et au repos. Administrer de l'oxygène si nécessaire. (par personnel qualifié)

CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement tous vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. En cas de brûlures étendues : hospitaliser.

CONTACT AVEC LES YEUX : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau ou une solution oculaire, en maintenant les paupières écartées, pendant 15 minutes. En cas de fermeture de l'œil, administrer un collyre analgésique. Consulter rapidement un ophtalmologiste.

INGESTION : Ne pas faire vomir. Maintenir la personne consciente. Rincer abondamment la bouche et les lèvres. Donner éventuellement au plus 1/4 de litre d'eau. Hospitaliser très rapidement.

05 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS : eau pulvérisée

DANGERS SPÉCIFIQUES : Non combustible, mais peut donner naissance à des vapeurs nitreuses (NOx).

Le contact de certains produits chimiques peut donner des réactions dangereuses, notamment avec les produits chlorés (dégagement de chlore gaz).

MÉTHODES PARTICULIÈRES D'INTERVENTIONS : Refroidir les récipients ou réservoir par arrosage d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection imperméable.

06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

S'assurer que le personnel en charge des opérations relatives à un déversement porte les protections individuelles appropriées.

Pour les petits déversements de moins de 20L, diluer abondamment à l'eau et évacuer en direction des égouts.

Pour les déversements importants, endiguer avec du sable, de la terre ou tout autre matériau absorbant. Recueillir et éliminer les résidus selon les règles en vigueur. Laver abondamment à l'eau les zones touchées.

Le nettoyage à grandes eaux de quantité importante de produit en direction des égouts n'est pas autorisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT :

INDAL PRO HN

Page : 2/5

Code du produit : **11128**

Version 4

Date : 06/12/2006

07 - MANIPULATIONS ET STOCKAGE

MANIPULATIONS : Prévoir douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
Prévoir un matériau absorbant pour les petits déversements.
Manipuler à l'écart des bases et des produits chlorés.
Manipuler en évitant les projections.
Ne pas respirer les vapeurs.
Porter des gants imperméables, des lunettes.
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.

STOCKAGE : Prévoir le stockage dans des lieux où le déversement accidentel pourra être maîtrisé.
Conserver à l'écart des bases et produits chlorés, dans les récipients d'origine.

MATÉRIAUX : Recommandés : acier inoxydable, matériaux plastiques (PE, PP, PVC)
Interdit : Aluminium, cuivre, étain, zinc et leurs alliages, bois et coton.

08 - CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES TECHNIQUES : Prévoir un renouvellement d'air ou une aspiration dans les ateliers.

Acide nitrique : Valeur limite d'exposition : 5mg/m³ Valeur moyenne d'exposition : 10mg/m³
Acide phosphorique : Valeur limite d'exposition I : 1mg/m³ Valeur moyenne d'exposition 3 mg/m³

ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION : Porter des gants imperméables (PVC). Porter des lunettes bien ajustées ou un écran facial. Un vêtement approprié est recommandé. Ne pas garder un vêtement souillé.

09 - PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE (20°C) : liquide
COULEUR : incolore à jaune pale
ODEUR : acre
PH PUR : inférieur à 1
PH EN SOLUTION 1 % : 1,6 environ
TEMPÉRATURE D'ÉBULLITION : supérieur à 100 °C
TEMPÉRATURE DE SOLIDIFICATION : inférieur à - 20 °C
MASSE VOLUMIQUE (kg/m³) : 1,25 environ
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : complètement miscible
AUTRES SOLVANTS : informations non disponibles
POINT ÉCLAIR / EXPLOSIVITÉ : n.c.
AUTRES DONNÉES : ions nitrate : 366 g/l, ions phosphate : 72 g/l

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER : Températures supérieures à 40 °C
Proximité de bases, de produits chlorés, de certains métaux. (voir ci dessous)

MATIÈRES À ÉVITER : matières alcalines (neutralisation exothermique)
Métaux : zinc, aluminium, cuivre, métaux alcalino-terreux
Produits réducteurs, produits chlorés.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Vapeurs nitreuses (NOx)

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION : Le brouillard est fortement irritant pour les voies respiratoires. L'effet peut varier de l'irritation des muqueuses nasales jusqu'à une sévère irritation pulmonaire.

INGESTION : Provoque immédiatement une attaque et des lésions des voies gastro-intestinales.

TOXICITÉ À LONG TERME : La violence des effets aigus ne permet pas d'établir les données.

CONTACT AVEC LA PEAU : Peut provoquer des brûlures avec lésions cutanées définitives ou lentes à cicatriser. Un contact prolongé et/ou répété peut provoquer des dermatoses.

CONTACT AVEC LES YEUX : Extrêmement irritant ou corrosif.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

TOXICITÉ AQUATIQUE : Le produit est susceptible de porter le PH à des valeurs inférieures à 5 ce qui peut être fatal pour les poissons et les autres organismes aquatiques, ainsi que les plantes aquatiques et la végétation. Néanmoins, le danger pour l'environnement est limité en raison des propriétés du produit:

- l'absence de toxicité des produits de dégradation.
- Intrinsèquement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT :

INDAL PRO HN

Page : 3/5

Code du produit : **11128**

Version 4

Date : 06/12/2006

- Ne montre pas de bioaccumulation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT :

INDAL PRO HN

Page : 4/5

Code du produit : **11128**

Version 4

Date : 06/12/2006

Dans le cadre normal d'utilisation, les rejets sont parfaitement traités dans les stations classiques d'épuration par réglage du PH.
La DCO est de 20 mg d'oxygène par gramme de produit

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

L'élimination doit être faite en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. (notamment décret 2002-540 du 18 avril 2002)

ÉLIMINATION DU PRODUIT : Incinération. Classification DIS code 06-01-99

ÉLIMINATION DES EMBALLAGES : Après rinçage (2 fois 2 litres d'eau à joindre à la solution en cours d'utilisation).
Classification DIB code 15 01 02

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport ADR : Corrosif

N° ONU : 2031

Matière assimilée : Acide nitrique en solution à moins de 70 %.

CLASSE et GE: 8 -II

N° DANGER / MATIÈRE : 80 / 2031

ÉTIQUETTE : 8 Corrosif



15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

DIRECTIVES CEE :

- Fiches de données de sécurité : Dir. 91/155 modifiée en dernier par la directive 2001/58/CE du 27/07/2001

- Classement et étiquetage des préparations dangereuses : Dir. 1999/45/CE du 31/05/1999 modifiée en dernier lieu par la Dir. 2001/60/CE du 7 août 2001

Classement : Corrosif

R 35 : Provoque de graves brûlures

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un spécialiste

S 27/28 : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau

S36/37/39 : porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S64 : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).



C - Corrosif

16 - AUTRES INFORMATIONS

PHRASES R des substances dangereuses de la composition :

R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles :

R 35 Provoque de graves brûlures

R 34 : Provoque des brûlures.

R 36/38 : Irritant pour les yeux et pour la peau

Raison de l'examen : révision des données écologiques, de l'élimination, ajout des informations règlement détergent

Règlement 648/2004

Composants	Moins de 5%	5% ou plus, mais moins de 15%	15% ou plus mais moins de 30%	30% ou plus
Agents de surface anioniques	X			
Agents de surface amphotères				
Agents de surface non ioniques				
Agents de surface cationiques				

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRODUIT :

INDAL PRO HN

Page : 5/5

Code du produit : **11128**

Version 4

Date : 06/12/2006

Autres composants présents dans le produit

Enzymes	nc
Désinfectants	nc
Azurants optiques	nc
Parfums	nc

RÉFÉRENCE FICHE INRS : N° 37 Acide phosphorique
N° 9 Acide nitrique

Ce document s'applique pour le produit en l'état. Il complète les informations de la fiche technique mais ne peut la remplacer. Les renseignements qu'il contient sont donnés de bonne foi sur la base des connaissances actuelles. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

L'énumération réglementaire n'est pas représentative de l'ensemble des textes applicables à l'activité de l'utilisateur. Il faut notamment tenir compte des textes réglementaires propres au pays d'utilisation.